

Votre chiropracteur vous informe



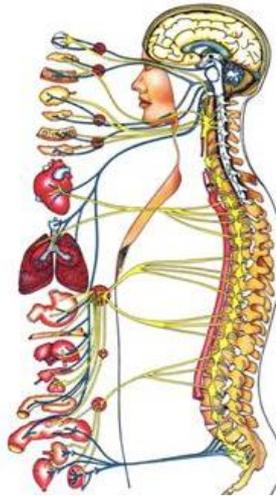
La chiropraxie est une **profession de la santé reconnue** en France par le Ministère de la Santé et internationalement par l'Organisation Mondiale de la Santé

La chiropraxie est **internationalement** reconnue pour la **sécurité des soins** prodigués par les chiropracteurs. Elle compte parmi les **traitements non-invasifs les plus efficaces** pour venir à bout des douleurs neuro-musculo-squelettique

C'est une **thérapie manuelle de référence** pour les soins du dos et des articulations.

Elle a pour objet la détection, le traitement et la prévention des dysfonctionnements du squelette et de ses conséquences au niveau de la colonne vertébrale et des membres

La prise en charge chiropratique vise à **soulager la douleur**, à **restaurer la mobilité** mais également à **redonner à votre organisme ses possibilités d'adaptation** aux agressions de la vie quotidienne par la stimulation de vos fonctions neuro-musculo-squelettiques. Elle a pour rôle également de donner des conditions optimales au fonctionnement de votre système nerveux



Le lien entre le Système Nerveux et les organes

La colonne vertébrale est connectée à tous les organes grâce aux différentes racines nerveuses et nerfs. De ce fait, le bon fonctionnement des muscles et des organes dépend de son état.

Ainsi, la fonction spinale a un impact sur la communication entre le cerveau, le corps et l'environnement.

Un dérangement de la colonne vertébrale peut entraîner des interférences sur le système nerveux et ainsi provoquer des problèmes au niveau de l'équilibre de santé du corps

Le chiropracteur procède à des **ajustements chiropratiques**: ce sont des manipulations vertébrales et articulaires spécifiques. Il peut également procéder à des mobilisations des articulations ou d'autres tissus. Le chiropracteur peut utiliser des instruments pour ses ajustements (drop, Activator, blocks...), de nombreuses techniques musculaires (ART, Trigger Point, instrumentale...), des techniques fasciales, des techniques de contention

Le traitement chiropratique est **indolore** et **sans danger**.

Lors des ajustements, il existe le plus souvent une appréhension vis à vis de l'audible (le crack).

L'audible entendu ou cavitation correspond à la séparation des surfaces articulaires, qui voit se créer une bulle gazeuse dans le liquide synovial



Comme dans n'importe quel traitement, il existe certaines contre-indications et votre chiropracteur adaptera son traitement pour des conditions particulières ou, si nécessaire, vous recommandera un autre professionnel de la santé.

Le risque de complication grave lié à une manipulation vertébrale est significativement moins élevé que le risque associé à la prise d'anti-inflammatoire

Il peut cependant entraîner des troubles bénins dans les quelques heures/jours qui le suivent tels que des courbatures ou une gêne passagère au niveau de la zone traitée.

Dans certains rares cas une aggravation de la lésion peut avoir lieu avec une douleur difficile à supporter, une fracture de côte ou de vertèbre, une sciatique compliquée ou une névralgie cervico-brachiale. De façon très exceptionnelle, un risque d'accident vasculaire cérébral pouvant entraîner une paralysie et le syndrome de la queue de cheval peuvent vous être signalés.

Votre chiropracteur est un PROFESSIONNEL DE CONFIANCE.

N'hésitez pas à lui poser vos questions, à lui manifester vos réserves et inquiétudes avant de vous engager dans le traitement chiropratique.

Questions fréquentes

Pour qui?

La chiropraxie s'adresse à tous, quelque soit l'âge :

- Les **femmes enceintes** : Elle subit de nombreuses contraintes pouvant être à l'origine de douleurs articulaires ou de sciaticques. **Par sa prise en charge non médicamenteuse**, votre chiropracteur est à même de vous permettre d'avoir **une grossesse sereine**.
- Les **enfants** : de la naissance à l'adolescence, ils subissent des contraintes importantes. Il est important de le suivre régulièrement tout au long de sa croissance pour qu'elle soit **harmonieuse**.
- Les **adultes** : que l'on soit sédentaire ou actif les gestes du quotidiens ou répétés et les postures prolongées sont à l'origine de tensions ou de douleurs. La chiropraxie permet de **soulager les troubles musculo-squelettiques**.
- Les **séniors** : il est important de **redonner du mouvement aux articulations**, notamment dans les processus arthrosiques.
- Les **sportifs** : elle peut permettre de contribuer à **augmenter les performances** et **permettre une meilleure récupération**. Elle permet au corps de s'adapter en toute sécurité aux efforts.
- Les **musiciens** : Elle va permettre une fluidité des mouvements et soulager les différents troubles musculo-squelettiques liés à la pratique d'un instrument ou du chant.



Pour quoi ?

Voici une liste non exhaustive, des raisons pour aller consulter votre chiropraticien :

- Maux de dos : sciaticque, lombalgie, hernie discale, lumbago, douleur entre les omoplates, torticolis, névralgie cervicale ...
- Scoliose
- Maux de têtes, migraines, vertiges ...
- Syndrome du canal carpien
- Douleur du membre supérieur, du membre inférieur, tendinites, entorses, arthrose
- Pour le nourrisson : asymétrie du crâne ou du visage, régurgitations, freins de langue/bucaux...
- Stress, insomnies...



Remboursement

La chiropraxie n'est pas remboursée par la sécurité sociale, mais l'est par un grand nombre de mutuelles. Renseignez-vous donc auprès de votre mutuelle.

Votre chiropracteur vous fournira une facture pour votre mutuelle

Comment se déroule le traitement chiropratique ?

La **consultation chiropratique** va commencer par un interrogatoire pour connaître vos douleurs et vos antécédents qui mène à un examen physique, orthopédique, neurologique et chiropratique à l'origine d'un **diagnostic chiropratique**.

Des imageries peuvent vous être demandées par votre chiropracteur.

Le diagnostic chiropratique permet de déterminer quelle technique chiropratique est la plus adaptée pour vous et quels sont les conseils nécessaires à votre quotidien permettant une santé optimale

Phase de déblocage

Phase de stabilisation

Phase de prévention

Elle permet le soulagement des symptômes et des douleurs. C'est **une phase de correction**

C'est une **phase de rééducation et de réhabilitation**. Elle va permettre le traitement en profondeur afin d'éviter les récurrences.

Cette phase permet de **conserver le bien être** atteint lors des visites chiropratiques précédentes. Elle consiste en une visite une à deux fois par an, en l'absence de douleur afin de les prévenir.

Sabrina BENZINEB

Chiropracteur
4, Rue Hussenet
93110 Rosny Sous Bois

01. 58.66.98.91/ 06.83.69.98.07

sabrina.benzineb@gmail.com

<http://sabinabenzineb.wix.com/chiropratique93>